

QUESTION ÉCRITE P-3128/10
posée par Riikka Manner (ALDE)
à la Commission

Objet: Promotion du recours aux matériaux renouvelables dans la construction

L'Union européenne a favorisé le recours à des sources renouvelables d'énergie en se fixant des objectifs contraignants. De même, la proportion de biocarburant dans le transport par route progresse par des décisions communes. L'emploi de matières premières renouvelables dans la production d'énergie se justifie par la volonté de réduire les émissions et de parvenir à l'économie la plus durable qui soit dans l'utilisation d'énergie.

Le bâtiment est un secteur pour lequel le caractère durable de la production et de la consommation de matières première n'a pas fait l'objet d'un large débat politique. Le bois, en tant que matière première, est extrêmement bon pour l'environnement et son utilisation plus généralisée permettrait d'accomplir un grand pas dans le sens du développement durable du secteur du bâtiment. Les études sur le potentiel de développement de cette filière sont très prometteuses. On sait que la construction en bois peut servir d'excellent piège à carbone, comparée aux autres modes de construction.

À juste raison, la construction en bois pourrait représenter un des piliers d'une croissance "verte" dans une bonne partie de l'Europe. L'extension de cette bonne pratique pourrait constituer à l'avenir une partie indépendante dans l'économie européenne.

La Commission voit-elle aussi dans la construction en bois une avancée significative sur la voie d'une économie européenne diversifiée et durable? A-t-elle l'intention de la favoriser en fixant aux États membres des objectifs contraignants, comme elle l'a fait pour la production d'énergie?